



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Non-publication des décrets permettant d'améliorer l'accès aux soins

Question orale n° 810

Texte de la question

M. Damien Maudet alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la non-publication des décrets permettant d'améliorer l'accès aux soins pour les malades, malgré les votes du Parlement. Plusieurs textes votés et promulgués demeurent inapplicables, faute de décrets d'application. Alors que la France connaît une dégradation de l'hôpital public et de la qualité des soins, la loi (n° 2025-74) prévoyant l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé, adoptée il y a un an et demi, constituait une réponse pertinente à cette situation. Pourtant, faute de décret, elle n'a toujours pas été mise en œuvre. De même, la loi du 5 février 2025 (n° 2025-106) visant à améliorer la prise en charge des soins liés au cancer du sein par l'assurance maladie reste inopérante : aucun des quatre décrets prévus n'a été publié, alors même qu'une publication était annoncée pour décembre 2025. Cette loi devait notamment permettre une prise en charge des soins et dispositifs prescrits et remboursables par les organismes d'assurance maladie. Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes avait été déclarée grande cause du quinquennat, de nombreuses femmes atteintes d'un cancer du sein demeurent toujours dans une situation de grande précarité en raison cette absence de publication. Le Gouvernement étant seul responsable de la mise en œuvre de ces décrets, il lui demande que ces cinq décrets soient publiés dans les plus brefs délais, afin d'améliorer concrètement la situation des personnes malades.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 810

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)